

Table-ronde 1 – L'eau, nouvelle guerre économique de l'Afrique ?

Hôtel de l'Industrie, de 10h15 à 11h15

Allocution d'ouverture par le Grand Témoin
par Serge LEPELTIER, Ancien Ministre,
Président de l'Académie de l'Eau

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'abord de remercier pour leur aimable invitation les organisateurs de ces Journées dédiées à l'Afrique, notamment à son développement économique qui, depuis une dizaine d'années, connaît un taux moyen de croissance de 5%; ce qui peut amener un avenir très positif pour le continent.

La croissance démographique, l'urbanisation, **l'émergence d'une classe moyenne**, la lutte contre la pauvreté, sont autant de facteurs qui expliquent ce phénomène impressionnant.

Cette évolution remarquable doit cependant être accompagnée et soutenue par une amélioration parallèle des infrastructures et des services publics essentiels, tels que l'alimentation en eau potable, l'assainissement urbain, la production et la distribution de l'énergie ; trois secteurs où beaucoup reste à faire !

La problématique dans le domaine de l'eau est particulièrement cruciale, car les ressources hydriques, superficielles ou souterraines, sont réparties de façon très

contrastée à travers l'espace et très variable et aléatoire dans le temps, selon les années et selon les saisons.

Sur ce continent massif, de plus de 30 millions de km², **plus de la moitié de l'Afrique est privée d'écoulement vers la mer** et se tourne vers de vastes lacs intérieurs : Tchad, Victoria, Albert, Okavango, Malawi, ...

Et les plus grands fleuves qui structurent le réseau hydrographique du continent : Nil, Congo, Niger, Zambèze, Sénégal, Gambie, Volta, Limpopo ... prennent leurs sources à des altitudes relativement basses et coulent vers la mer selon de longs cheminements.

De plus, les ressources en eaux, superficielles ou souterraines, de l'Afrique, qu'il s'agisse des bassins hydrographiques des fleuves, des lacs (Tchad, Victoria, Albert, Okavango, Malawi, ...) ou des nappes souterraines (grand système aquifère du Sahara, ...), toutes ces ressources sont partagées entre plusieurs pays.

Certains d'entre eux, comme le Niger, la Gambie, le Botswana, la Mauritanie, le Soudan, le Tchad et l'Egypte ont même **une part très prépondérante de leurs ressources hydriques** (dépassant 75% et atteignant 98%) en provenance de l'extérieur de leur territoire. Il en résulte une interdépendance sous-régionale particulièrement forte dans ce domaine essentiel.

Alors que les Occidentaux, généralement individualistes, ont tendance à une appropriation privative du patrimoine naturel et des ressources naturelles, dont le sol et l'eau, **les populations africaines**, en dépit de leur extraordinaire diversité, possèdent un sens particulier de la

solidarité, d'abord au sein de la famille, souvent très large, puis au niveau du village, et de la communauté ethnique.

Ce qui les conduit à une **conception plus communautaire de la notion de droit de propriété**, ou plus souvent de droit d'usage, du sol et des eaux, selon leur droit coutumier

C'est ce que l'on constate dans la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, adoptée par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) à Nairobi, en 1981, où le droit à l'environnement reconnu n'est pas individuel mais collectif en ce qu'il appartient aux peuples.

Plus récemment, en 2002, **43 ministres africains chargés de l'eau**, réunis à Abuja (Nigeria), puis à Johannesburg (Afrique du Sud), ont créé un Conseil permanent (AMCOW : *African Ministerial Council for Water*), **sous l'égide de la nouvelle Union Africaine**, pour assurer la direction politique, imprimer les orientations et conduire les actions en faveur de la bonne gestion de l'eau sur le continent : c'est la première mobilisation, à pareille échelle et de niveau aussi élevé, existant actuellement dans le monde en matière d'eau.

De plus, c'est en Afrique, notamment en Afrique francophone, que l'on trouve **les institutions de bassins transfrontaliers les plus nombreuses** et les mieux intégrées : le cas de l'OMVS (Organisation pour la Mise en Valeur de la vallée du fleuve Sénégal) est considéré comme un modèle et un exemple riche d'enseignements au niveau mondial.

Expérience unique, le Nouveau Partenariat pour le Développement Africain (NEPAD), qui

associe les pays africains à ceux de l'OCDE, a inclu l'eau dans son programme, avec **la création d'un nouvel instrument financier appelé "African Water Facility"**. Il s'agit d'une plateforme de coopération entre bailleurs de fonds et bénéficiaires pour améliorer les synergies et partager les risques pour renforcer les investissements dans ce secteur essentiel.

L'Union Européenne et les pays membres, tels la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Suède et le Danemark, sont fort impliqués ; les États-Unis, le Canada, la Suisse, la Chine, le Japon et les pays arabes sont également très actifs dans ce domaine.

Selon le principe de responsabilité différenciée, les nations développées ont le devoir d'aider les pays moins avancés, souvent situés en zones arides les plus affectées par le changement climatique :

- **en contribuant** à la recherche, à la formation et au perfectionnement des personnels concernés,
- **en promouvant** les transferts de technologies adaptées aux conditions locales,
- **en renforçant** le rôle et les moyens d'action des institutions impliquées dans la gouvernance du secteur,
- **en multipliant** les modalités d'intervention des différents acteurs, publics, privés ou associatifs,
- **en facilitant** la mobilisation de financements publics et privés nécessaires.

C'est par des partenariats et une coopération d'un genre nouveau, respectueux des valeurs des uns et des autres, qu'il sera possible d'agir avec l'ampleur, la rapidité et l'efficacité nécessaires pour relever le défi de l'eau en Afrique.

Car l'Afrique dispose d'un potentiel hydrologique considérable qui reste à mettre en valeur pour **satisfaire de multiples besoins**: approvisionnement en eau des populations urbaines ou rurales, assainissement des villes, irrigation et développement de l'agriculture et de l'élevage, production d'électricité d'origine hydraulique, transport fluvial des personnes et des marchandises, etc. ...

Mais **l'Afrique subit aussi les effets, de plus en plus manifestes, du changement climatique** qui augmente la fréquence, l'intensité et la variabilité des phénomènes hydrométéorologiques extrêmes : inondations, sécheresses et désertification ...

Les diverses sous-régions sont concernées, avec de graves conséquences et les risques correspondants avec parfois des dommages irréversibles; ce qui appelle d'urgence des mesures visant au renforcement de la résilience de tous les secteurs économiques et sociaux, notamment des infrastructures et des écosystèmes.

Et **le financement correspondant pose problème**. Nous le constatons à l'évidence dans le cadre des négociations internationales sur le climat dans ce qu'il est convenu de désigner l'atténuation et l'adaptation dont les besoins (tous secteurs économiques) sont aujourd'hui évalués par l'OCDE à des centaines de milliards de dollars américains par an d'ici 2030.

Les défis sont immenses et ils sont l'affaire de tous : gouvernements, collectivités (à promouvoir dans le cadre de la coopération décentralisée), entreprises publiques ou privées (de toutes tailles), société civile (ONG du Sud et du Nord), avec une attention particulière pour la jeunesse et les

femmes, ces dernières ayant une position essentielle dans les sociétés africaines vis-à-vis des questions d'eau et de développement économique et social.

Voilà donc, Mesdames et Messieurs, ce que je souhaitais dire en guise d'ouverture de cette table-ronde.

Je vais donc maintenant **passer la parole au premier des intervenants** prévus dans notre programme, à savoir Madame Nathalie ANDRIER, Présidente de la commission pour les droits humains de l'Union Internationale du Notariat.